

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cellectis publie ses résultats financiers
du premier trimestre 2020**

- *Avancement dans les délais prévus des programmes CAR-T allogéniques pour les études de Phase I en escalade de doses AMELI-01 pour la LAM en rechute ou réfractaire, BALLI-01 pour la LLA à cellules B en rechute ou réfractaire et MELANI-01 pour le MM en rechute ou réfractaire*
 - *Nomination de Carrie Brownstein, M.D., au poste de Directrice médicale*
- *Construction des sites de production à Paris et à Raleigh en Caroline du Nord dans les délais*
 - *Situation de trésorerie¹ de 351M\$ au 31 mars 2020*

Le 6 mai 2020 – New York (N.Y.) – Cellectis (Euronext Growth : ALCLS ; Nasdaq : CLLS), une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement d'immunothérapies fondées sur des cellules CAR-T allogéniques ingénierées (UCART), présente ses résultats financiers pour le premier trimestre 2020.

« Depuis le début de la crise du COVID-19, nous nous sommes fixés comme priorité de poursuivre toutes nos opérations. Nos trois essais cliniques de Phase I sont en bonne voie, ce qui renforce notre engagement envers les patients touchés par le cancer et dans la recherche de thérapies contre ces maladies. Nous avons inclus des patients dans nos trois essais de Phase I en escalade de doses, nos programmes précliniques avancent et nous respectons le calendrier de construction de nos sites de production à Raleigh en Caroline du Nord et à Paris », a déclaré André Choulika, Président-directeur général de Cellectis. « Nous avons également accueilli un nouveau membre au sein de notre équipe de direction, le Dr Carrie Brownstein, en tant que Directrice médicale. Le Dr Brownstein dispose d'une solide expertise en oncologie et d'une vaste expérience de l'industrie pharmaceutique acquise chez Roche, Regeneron et Celgene, où elle a accompagné le développement de produits, depuis le développement clinique précoce jusqu'à la commercialisation. Elle dirigera le développement clinique de notre plateforme innovante UCART. »

Une conférence téléphonique se tiendra le 7 mai 2020 à 13h30, heure de Paris - 7h30, heure de New York. Durant cette conférence, les résultats financiers du premier trimestre de l'année 2020 seront présentés.

¹ La trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et les comptes de trésorerie bloquée. Les comptes de trésorerie bloquée représentaient 26 millions de dollars au 31 mars 2020.

Numéros de téléphone pour écouter la conférence en direct :

+1 877-407-3104 (États-Unis & Canada)

+1 201-493-6792 (international)

Une diffusion en différé sera également disponible jusqu'au 20 mai 2020 en appelant le +1 877-660-6853 (pour les États-Unis & le Canada) ou le +1 201-612-7415 (pour l'international).

Identifiant de la conférence : 13688263

Premier trimestre 2020 et faits marquants

Programmes de développement pour nos produits candidats CAR-T allogéniques

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons continué d'inclure des patients dans nos trois essais de Phase I en escalade de doses, AMELI-01 évaluant UCART123 dans la leucémie myéloïde aiguë en rechute ou réfractaire (r/r LAM), BALLI-01 évaluant UCART22 dans la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B en rechute ou réfractaire (r/r LLA à cellules B) et MELANI-01 évaluant UCARTCS1 dans le myélome multiple en rechute ou réfractaire (r/r MM).

A l'heure actuelle, nos trois essais cliniques continuent de progresser parcourant leurs niveaux de dose respectifs. Pour rappel, nous prévoyons une cohorte de patients pour chacun des 3 niveaux de doses consécutifs dans les essais cliniques MELANI-01 et BALLI-01 et une cohorte de patients pour chacun des 4 niveaux de doses consécutifs dans l'essai clinique AMELI-01, avec une durée moyenne de 3 mois par cohorte, suivie de cohortes d'expansion à la dose optimale.

L'objectif principal de chaque essai clinique en escalade de doses est d'évaluer l'innocuité et de déterminer la dose optimale d'UCART ainsi que le régime de lymphodéplétion correspondant. En plus de l'innocuité, des études corrélatives évalueront l'expansion des cellules T, la fenêtre de persistance et l'activité anti-tumorale seront évaluées à tous les niveaux de dose.

Nos produits candidats allogéniques CAR-T ont été fabriqués, expédiés et reçus par nos centres cliniques au cours du deuxième semestre de 2019. Nos lots cliniques actuellement en stock devraient couvrir a minima les besoins relatifs à l'escalade de doses de nos trois essais de Phase I en cours.

Nous prévoyons de partager des données préliminaires pour nos programmes cliniques d'ici la fin de l'année, probablement à l'occasion de conférences scientifiques pertinentes, à condition que l'inclusion de nouveaux patients et la capacité d'effectuer un suivi des patients ne soient pas affectées de manière significative par la crise du COVID-19.

Nomination

En avril 2020, Cellectis a annoncé la nomination du Dr Carrie Brownstein au poste de Directrice médicale. Le Dr Brownstein supervisera la recherche et le développement cliniques pour les programmes UCART de Cellectis en phase clinique. Le Dr Brownstein quitte Celgene pour rejoindre Cellectis, forte d'une solide expérience en hématologie et pathologies myéloïdes. Le Dr Brownstein est basée sur le site de Cellectis à New York et rejoint le comité exécutif de l'entreprise.

Experte médicale et clinique chevronnée, Carrie Brownstein a occupé chez Celgene les postes de Vice-présidente, responsable de la recherche et du développement cliniques à l'international et

responsable du département des pathologies myéloïdes. Dans le cadre de ses fonctions, le Dr Brownstein supervisait une équipe de médecins et de scientifiques sur plusieurs sites dans le monde. Elle était responsable de la gestion et du développement transversal des produits destinés à traiter les patients atteints de pathologies myéloïdes. Avant son passage par Celgene, le Dr Brownstein était Directrice exécutive des sciences cliniques en oncologie chez Regeneron Pharmaceuticals, où elle dirigeait des équipes de recherche travaillant sur de nombreux programmes de développement précoce, notamment sur les cellules T engageant des anticorps bispécifiques. Le Dr Brownstein a commencé sa carrière industrielle chez Hoffman-La Roche (Roche Pharmaceuticals) où elle a occupé des postes à responsabilité croissante qui l'ont menée aux fonctions de Responsable médical sénior en charge du développement et de l'approbation de plusieurs thérapies en hématologie et oncologie. Avant de commencer sa carrière dans le secteur industriel, le Dr Brownstein exerçait en tant qu'oncologue pédiatrique dans des institutions réputées à New York telles que l'Université New York Presbyterian Columbia et le Mount Sinai Medical Center.

Le Dr Brownstein a obtenu son diplôme à la Tufts University School of Medicine et a effectué son internat et sa résidence médicale au Babies and Children's Hospital of Columbia Presbyterian Medical Center (NYP, Morgan Stanley Children's Hospital) à New York. Elle a suivi un programme en hématologie et oncologie pédiatriques au Memorial Sloan Kettering Cancer Center, toujours à New York.

Production selon les Bonnes pratiques de Fabrication (BPF)

En parallèle, Cellectis poursuit la construction de ses unités de fabrication à Paris et Raleigh en Caroline du Nord, et reste dans les délais quant à leurs dates de mise en service prévues respectivement en 2020 et 2021.

L'unité de production de 1300 m² à Paris est conçue pour assurer l'approvisionnement de nos matières premières, essentielles à la fabrication de nos produits destinés aux études cliniques et à la commercialisation de nos produits. L'usine de production commerciale de 7600 m² à Raleigh, en Caroline du Nord, est conçue pour la production clinique et commerciale des produits UCART allogéniques de la Société en vue d'une approbation réglementaire.

Programmes en partenariat

Le 4 mars 2020, nous avons annoncé la signature d'un avenant au contrat de licence, de développement et de commercialisation avec Les Laboratoires Servier (Servier). Selon les termes de cet avenant, Cellectis a concédé à Servier une licence exclusive mondiale étendue pour développer et commercialiser, soit directement, soit par le biais de son sous-licencié sur le territoire américain, Allogene Therapeutics, tous les produits allogéniques de nouvelle génération ciblant l'antigène CD19 fondés sur des cellules CAR-T allogéniques génétiquement modifiées, y compris les droits pour UCART19/ALLO-501 et ALLO-501A. ALLO-501A est un produit candidat anti-CD19 dans lequel les domaines reconnaissables par le rituximab ont été supprimés.

Les termes financiers de cet avenant ont été améliorés pour inclure un paiement initial supplémentaire de 27,6 millions de dollars, soit 25 millions d'euros, ainsi que des paiements d'étapes de développement clinique et commerciales pouvant aller jusqu'à 410 millions de dollars, soit 370 millions d'euros. Le taux de redevance sur les ventes nettes de produits commercialisés a été réévalué depuis un taux échelonné à un chiffre (haut de fourchette) à un taux fixe à deux chiffres (bas de fourchette).

En outre, Cellectis a repris le contrôle exclusif des cinq cibles CAR-T allogéniques couvertes par l'accord initial, cibles qui n'ont pas été divulguées.

En ce qui concerne nos trois programmes sous licence, Allogene Therapeutics a annoncé que

l'inclusion de patients n'a pas été interrompue dans les essais cliniques ALPHA évaluant UCART19 dans le lymphome diffus à grandes cellules B et le lymphome folliculaire, en rechute ou réfractaire, et UNIVERSAL évaluant UCARTBCMA chez des patients atteints de myélome multiple en rechute ou réfractaire. Le recrutement de patients dans les essais cliniques PALL et CALM évaluant UCART19 dans la leucémie lymphoblastique aiguë en rechute ou réfractaire, dont Servier est le promoteur, a été interrompu en raison du COVID-19.

Propriété intellectuelle

En mars 2020, Celectis a annoncé l'obtention d'un nouveau brevet attribué par l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) pour une méthode utilisant la technologie CRISPR-Cas9 afin de préparer des cellules T allogéniques en vue d'applications en immunothérapie. Le brevet US10,584,352 « revendique une méthode de préparation et d'administration des cellules T en vue d'applications en immunothérapie, et dont les étapes sont (a) l'utilisation de cellules T humaines primaires provenant d'un donneur, (b) la modification génétique des cellules T primaires humaines pour éliminer l'expression du récepteur des cellules T (TCR), qui inclut l'expression dans les cellules de (i) une endonucléase Cas9 fusionnée à un signal de localisation nucléaire (NLS) et (ii) un ARN guide, lequel dirige cette endonucléase vers au moins un locus ciblé qui code pour le TCR dans le génome des cellules T, (c) l'expansion des cellules T génétiquement modifiées et (d) l'administration d'au moins 10 000 de ces cellules à un patient. »

Ce brevet complète le brevet européen EP3004337, revendiquant une méthode de préparation des cellules T à l'aide du système CRISPR-Cas9 en vue d'applications en immunothérapie, initialement délivré le 2 août 2017 et confirmé par l'Office Européen des Brevets (OEB) en novembre 2019 à la suite d'une procédure d'opposition initiée en mai 2018.

En janvier 2020, Celectis a également obtenu le brevet européen EP3116902, qui revendique « une méthode de préparation d'une cellule T ingénierée comprenant : (a), l'inhibition de l'expression de la bêta 2-microglobuline (B2M) et/ou du transactivateur du complexe majeur d'histocompatibilité de classe II (CIITA) dans une cellule T ; (b) l'inactivation d'au moins un gène codant pour un composant du récepteur des cellules T (TCR) dans ladite cellule T ; et (c) l'introduction dans ladite cellule T d'une molécule d'acide nucléique exogène comprenant une séquence nucléotidique codant pour un récepteur d'antigène chimérique (CAR) dirigé contre au moins un antigène exprimé à la surface d'une cellule maligne ou infectée. »

Publication scientifique

En janvier 2020, Celectis a annoncé la publication d'une étude intitulée "Off-the-shelf allogeneic CAR T cells: development and challenges" dans *Nature Reviews Drug Discovery* réalisée par les Pr Stéphane Depil, Dr Philippe Duchateau, Pr Stephan Grupp, Pr Ghulam Mufti et Dr Laurent Poirot. Cette étude examine les possibilités et les défis que présentent les traitements universels par cellules CAR-T allogéniques, tels que la possibilité de prélever des cellules T d'un donneur sain au lieu d'utiliser les cellules des patients et le défi que le risque de réaction du greffon contre l'hôte (GvHD) pourrait potentiellement poser durant le traitement.

Nouveaux partenariats

En janvier 2020, Celectis et Iovance ont conclu un partenariat de recherche de licence octroyant à Iovance une licence exclusive pour certaines applications de la technologie TALEN® de Celectis afin de développer des lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL) qui ont été génétiquement modifiés pour créer des thérapies plus puissantes contre le cancer. Cette licence permet à Iovance Biotherapeutics l'usage exclusif de la technologie TALEN® ciblant plusieurs gènes pour modifier les TIL à des fins thérapeutiques dans divers types de cancer. Les conditions financières de cette licence prévoient des paiements d'Iovance Biotherapeutics à Celectis aux étapes de développement, réglementaires et de

vente, ainsi que des redevances sur les ventes nettes des produits TIL modifiés à l'aide de la technologie TALEN®.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements pour la contenir ont entraîné des perturbations importantes de diverses activités publiques et commerciales, ainsi qu'au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales, et a pesé lourdement sur l'économie mondiale et régionale. Comme détaillé précédemment, Collectis n'a connu jusqu'à présent que des perturbations limitées du fait de la crise du COVID-19 et nous avons poursuivi nos activités. Nos trois essais cliniques de Phase I et la construction de nos sites de production sont en bonne voie.

Calyxt n'a connu jusqu'à présent que des perturbations limitées dans ses activités de recherche et développement, ainsi que de distribution des semences. Cependant, la crise du COVID-19 a entraîné une baisse de la demande d'huile de soja à forte teneur en acide oléique, ce qui correspond à une baisse globale de la demande de l'industrie résultant de perturbations dans l'industrie alimentaire. De potentielles perturbations des installations de transformation de protéines peuvent également avoir une incidence sur la demande de farine de soja à forte teneur en acide oléique de la part de ceux des clients de Calyxt qui sont producteurs de protéines. Calyxt répond à une tarification en fonction de la demande et aux incertitudes du marché en ajustant sa stratégie de concassage à court terme et en évaluant les réductions de charges d'exploitation pour accroître la flexibilité financière et la liquidité.

La situation liée à la crise du COVID-19 évolue rapidement et un degré d'incertitude élevé demeure quant à la durée et la sévérité de la pandémie, aux mesures gouvernementales visant à la contenir, et leur impact potentiel sur l'activité économique mondiale et régionale. De ce fait, l'impact global sur les activités de Collectis et de Calyxt dépendra d'évolutions futures incertaines et difficiles à prévoir.

Résultats financiers

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de Collectis, qui consolident les résultats de Calyxt, Inc. dont Collectis est actionnaire à 68,8%, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« GAAP »).

Le détail de ces données financières consolidées entre le segment Thérapeutique - Collectis - et le segment Plantes – Calyxt - figure dans les annexes de ce communiqué de presse relatif aux résultats financiers du premier trimestre 2020.

Résultats financiers du premier trimestre 2020

Situation de la trésorerie : Au 31 mars 2020, Collectis, incluant Calyxt, disposait de 351 M\$ en trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et de trésorerie bloquée consolidés, dont 304 M\$ sont attribuables à Collectis hors Calyxt. Cela se compare à 364 M\$ de trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2019, dont 304 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution nette de 13 M\$ reflète principalement (i) un encaissement de 33 M\$ au premier trimestre 2020 de la part de Servier dans le cadre de la modification de l'accord de licence, de développement et de commercialisation en mars 2020 (y compris 5 millions d'euros de taxes sur la valeur ajoutée remboursés en avril 2020), qui a été compensée par (ii) 29 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation, d'investissement et de location-financement de Collectis, (iii) 13 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation et acquisitions d'immobilisation corporelles de Calyxt et (iv) un impact FOREX défavorable de 4 M\$. Nous estimons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et la position de trésorerie bloquée consolidés de Calyxt au 31 mars 2020 seront

suffisants pour financer ses activités jusqu'à fin 2021, tandis que les montants attribuables à Collectis seront suffisants pour financer nos activités jusque dans l'année 2022.

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation : Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 52 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020, contre 3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2019. 95% du chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés étaient attribuables à Collectis pour le premier trimestre de 2020. Cette augmentation entre le premier trimestre de 2020 et 2019 est principalement attribuable à un paiement initial de 28 M\$ reçu en mars 2020 et à la reconnaissance de 19 M\$ d'autres paiements initiaux et d'étapes déjà reçus sur les cinq cibles reprises sur la base de l'accord de licence, de développement et de commercialisation signé avec Servier signé en mars 2020. L'augmentation restante s'explique principalement par la hausse des ventes de tourteau de soja à haute teneur en acide oléique chez Calyxt.

Coût des revenus : Les coûts des revenus consolidés s'est élevé à 5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020, contre 1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le coût des produits vendus au cours de la période par Calyxt.

Frais de recherche et développement : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 21 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020 contre 15 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2019. 87% des frais de recherche et développement consolidés étaient attribuables à Collectis au premier trimestre 2020. L'augmentation de 6 M\$ entre le premier trimestre 2020 et 2019 est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel et des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie., respectivement de 2 M\$ et de 1 M\$, et à l'augmentation des achats et des charges externes de 3 M\$ de Collectis.

Frais administratifs et commerciaux : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 12 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020, contre 11 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2019. 47% des frais administratifs et commerciaux consolidés ont été attribués à Collectis au premier trimestre 2020. L'augmentation de 1 M\$ est attribuable à la hausse des achats et des charges externes de Calyxt pour 1 M\$.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Collectis : Le bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires de Collectis a été de 20 M\$ (ou 0,47 \$ de bénéfice par action) pour le premier trimestre 2020, dont 28 M\$ ont été attribués à Collectis. , comparativement à une perte de 15 M\$ (ou 0,36 \$ de perte par action) pour le premier trimestre 2019, dont 10 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette augmentation de 35 M\$ du bénéfice net entre le premier trimestre 2020 et 2019 est principalement attribuable à une augmentation importante des revenus de 49 M\$, qui a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'exploitation de 11 M\$ et une diminution des gains financiers nets de 3 M\$.

Bénéfice net (perte nette) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis: Le bénéfice net ajusté consolidé attribuable aux actionnaires de Collectis était de 24 M\$ (ou 0,57 \$ de bénéfice par action) pour le premier trimestre 2020, dont 31 M\$ étaient attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 11 M\$ (ou 0,26 \$ de perte par action) pour le premier trimestre 2019, dont 7 M\$ étaient attribuables à Collectis. Veuillez consulter la « Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS » pour le rapprochement du résultat net IFRS attribuable aux actionnaires de Collectis et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

Nous prévoyons de consacrer nos dépenses sur Collectis pour le reste de 2020 dans les domaines suivants :

- Support du développement de notre portefeuille de produits candidats, comprenant les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART123, UCART22 et UCARTCS1.
- Mise en place de capacités de fabrication de pointe à Paris et à Raleigh, et
- Renforcement de nos départements de fabrication et clinique, notamment en recrutant du personnel de talent.

CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-19	31-mars-20
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	1 108	1 094
Immobilisations corporelles	23 712	36 811
Droits d'utilisation	45 612	47 814
Actifs financiers non-courants	5 517	7 484
Total actifs non courants	75 949	93 204
Actifs courants		
Stocks	2 897	3 591
Clients et comptes rattachés	2 959	3 003
Subventions à recevoir	9 140	11 230
Autres actifs courants	15 617	13 969
Actifs financiers courants	20 385	59 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340 522	287 133
Total actifs courants	391 520	377 931
TOTAL DE L'ACTIF	467 469	471 135
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	2 767	2 767
Primes d'émission	843 478	846 839
Ecart de conversion	(22 641)	(29 254)
Réserves	(406 390)	(508 590)
Résultat net, part du groupe	(102 091)	20 081
Capitaux propres, part du Groupe	315 123	331 843
Intérêts minoritaires	40 347	38 744
Total capitaux propres	355 470	370 588
Passifs non courants		
Dettes de loyer non courantes	46 540	48 699
Provisions non courantes	2 855	2 841
Total passifs non courants	49 395	51 540
Passifs courants		
Dettes de loyer courantes	1 067	1 342
Fournisseurs et comptes rattachés	29 264	26 873
Revenus différés et passifs sur contrat	20 033	543
Provisions courantes	3 743	3 260
Autre passifs courants	8 497	16 990
Total passifs courants	62 604	49 008
TOTAL DU PASSIF	467 469	471 135

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – PREMIERS TRIMESTRES
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 mars	
	2019	2020
Revenus		
Chiffre d'affaires	1,036	50,128
Autres revenus	2,395	1,778
Total Revenus	3,431	51,907
Charges opérationnelles		
Coût des revenus	(586)	(4,600)
Frais de recherche et développement	(14,508)	(20,724)
Frais administratifs et commerciaux	(11,488)	(12,146)
Autres produits et charges opérationnelles	33	(25)
Total charges opérationnelles	(26,550)	(37,495)
Résultat opérationnel	(23,119)	14,412
Résultat financier	5,396	2,190
Résultat net de la période	(17,723)	16,602
Résultat part du groupe	(15,248)	20,081
Intérêts minoritaires	(2,476)	(3,480)
Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)	(0.36)	0.47
Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)	(0.36)	0.47

CELLECTIS S.A.
DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – PREMIERS TRIMESTRES
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019			Pour l'exercice clos le 31 mars 2020		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	158	878	1 036	2 377	47 751	50 128
Autres produits	63	2 332	2 395	-	1 778	1 778
Chiffre d'affaires externe et autres produits	220	3 211	3 431	2 377	49 530	51 907
Coût des revenus	(34)	(553)	(586)	(3 879)	(720)	(4 600)
Frais de recherche et développement	(2 024)	(12 485)	(14 508)	(2 633)	(18 091)	(20 724)
Frais administratifs et commerciaux	(6 059)	(5 429)	(11 488)	(6 464)	(5 682)	(12 146)
Autres produits et charges d'exploitation	3	29	33	(20)	(5)	(25)
Total charges d'exploitation	(8 113)	(18 437)	(26 550)	(12 996)	(24 497)	(37 495)
Résultat opérationnel	(7 893)	(15 226)	(23 119)	(10 619)	25 032	14 412
Résultat financier	214	5 182	5 396	(334)	2 523	2 190
Résultat net	(7 679)	(10 044)	(17 723)	(10 953)	27 555	16 602
Intérêts minoritaires	(2 476)	-	(2 476)	(3 480)	-	(3 480)
Résultat net, part du Groupe	(5 203)	(10 044)	(15 248)	(7 473)	27 555	20 081
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	64	1 057	1 120	(90)	2 274	2 185
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	1 558	1 701	3 259	747	1 087	1 834
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	1 622	2 758	4 379	657	3 361	4 019
Résultat net ajusté, part du Groupe	(3 582)	(7 286)	(10 868)	(6 817)	30 917	24 100
Amortissements et dépréciations	(371)	(1 155)	(1 527)	(490)	(1 555)	(2 045)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	347	1 305	1 652	148	13 828	13 975
Flux de trésorerie utilisés par les activités opérationnelles	(9 335)	(13 063)	(22 398)	(12 416)	13 874	1 458

Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier.

En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – PREMIERS TRIMESTRES
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 mars	
	2019	2020
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(15,248)	20,081
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	4,379	4,019
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(10,868)	24,100
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(0.26)	0.57
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)	42,430,069	42,465,669
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)	(0.26)	0.57
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)	42,457,133	42,498,423

(1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.

À propos de Collectis

Collectis développe les toutes premières immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer. En capitalisant sur ses 20 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses.

Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART susceptibles de sauver la vie de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet : www.collectis.com.

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.
TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contacts média :

Jennifer Moore, VP Communications, + 1917-580-1088, media@collectis.com
Caroline Carmagnol et Najette Chaib, ALIZE RP, 06 64 18 99 59, collectis@alizerp.com

Contact relations investisseurs :

Simon Harnest, VP of Corporate Strategy and Finance, + 1646-385-9008,
simon.harnest@collectis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives sur les objectifs de la Société, qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles, incluant des déclarations sur le calendrier de réalisation et les progrès des essais cliniques (incluant ceux relatifs au recrutement des patients et au suivi), le calendrier des présentations des données, la suffisance de nos lots cliniques, le calendrier des capacités de construction et opérationnelles des sites de fabrication planifiés, et la suffisance de trésorerie pour financer nos opérations. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes, incluant la durée et la sévérité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en place pour répondre à cette situation qui évolue, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences matérielles entre nos résultats, performances et accomplissements actuels et les résultats, performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, nous déclinons toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.